

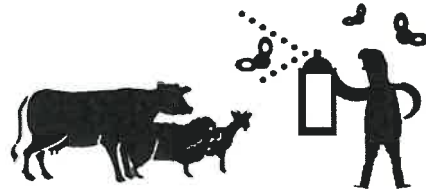


## FCO – Lutter contre le vecteur : La désinsectisation des animaux

Les insecticides bénéficiant à ce jour d'AMM contre les mouches font partie de la **famille des Pyréthrinoïdes**. Ils sont à ce titre classiquement recommandés pour la lutte contre les *Culicoïdes*.

Les pyréthrinoïdes peuvent se présenter sous différentes formes :

- **pulvérisations** (ou solutions pour baignation)
- **aérosols**
- **plaquettes auriculaires**
- **pour-on**



Les pyréthrinoïdes sont **des insecticides de contact** : les principes actifs pénètrent au travers de la cuticule des insectes. Ils agissent sur leur système nerveux et tuent les *Culicoïdes* en les paralysant avant que ceux-ci ne piquent les animaux. L'action par ingestion est possible mais plus marginale.

Les produits employés sont agréés pour les ruminants. Les molécules sont biodégradables : **le risque de toxicité pour les animaux est quasi nul**.

Très lipophiles (affinité avec les corps gras de la peau, le sébum), les pyréthrinoïdes **diffusent progressivement sur l'ensemble du corps**. En revanche, ils ne franchissent pas la barrière cutanée et présentent l'avantage de ne pas s'accumuler dans les tissus et les produits (viande, lait). Cela explique les **délais d'attente faibles à nuls** des produits disponibles sur le marché.

Ils sont **peu volatiles** et les dernières générations sont stables à la lumière. Ils ont un **effet immédiat** sur les insectes et un effet **rémanent** (activité insecticide).

### Pour une efficacité maximale

L'espèce de *Culicoïdes* vectrice de la FCO dans l'épisode actuel touchant la France continentale n'a pas encore été précisément identifiée. Des recherches sont en cours sur ce sujet, visant également à mieux connaître sa biologie. Ceci permettra ensuite de mieux cibler les molécules, les formulations, les posologies, et les sites d'application pour une efficacité optimale.



En l'attente, il faut veiller à :

- **Bien administrer les quantités recommandées** (ne pas sous doser)
- **Couvrir les zones de piqûres préférentielles lors de traitement par pulvérisation** (tête, pattes, ligne ventrale)
- **Respecter les rythmes de traitement préconisés** : il est prudent de considérer que la durée de protection moyenne (ou minimale) est d'environ 4 semaines suite à une application "pour-on" ou bain et 2 semaines pour les produits en aérosols ou pulvérisation.

### Des règles d'utilisation à respecter

Les insecticides pour animaux sont des médicaments vétérinaires :

- Ils doivent être **prescrits sur ordonnance** à conserver pendant **5 ans**
- Les traitements doivent être **enregistrés dans le carnet sanitaire**
- **La facture doit être conservée** comme preuve d'achat pendant **3 ans**

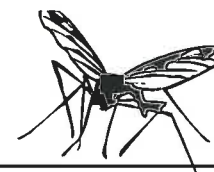
**La désinsectisation régulière des animaux est obligatoire dans les périmètres interdits, ce qui est le cas de la Corrèze. Elle fait également partie des conditions requises pour les mouvements d'animaux** (pour les comices également). Une attestation sur l'honneur (indiquant les numéros d'identification des animaux traités, le nom du médicament, la date du traitement), ainsi que la copie de la facture d'achat du produit sont requises comme pièces justificatives.

#### Pour plus d'informations :

- **sur le vecteur** : site du CIRAD <http://bluetongue.cirad.fr/>
- **sur les traitements insecticides** : <http://www.fcoinfo.fr/>
- **pour connaître la liste complète des insecticides agréés** (animaux, bâtiments, bétailières) : site du Ministère de l'Agriculture, <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>



## Principaux insecticides utilisables chez les ruminants : administration et posologie en vue de la prévention et du traitement des infestations par les mouches :



Mode d'administration	Médicament		Utilisable chez :			Dose	Durée d'action	Délais d'attente	
	Principe actif	Nom déposé	Bovins	Ovins	Caprins *			Viande	Lait
Pulvérisation	Deltaméthrine	<b>Butox ® 50 %</b>	oui	oui	non	50 ml pour 100 l d'eau	Non précisée	3 jours	0
	Fenvalérate	<b>Acadrex ® 60</b>	oui	Non (pas avec cette indication)	non	100 ml dans 6 l d'eau (pour 30 bovins)	3 à 4 semaines	0	0
Aérosols	Fenvalérate	<b>Arkofly ®</b>	oui	non	non	Pulvérisations : 5 sec	2 à 4 semaines	0	0
Plaquettes auriculaires	Cyperméthrine	<b>Felctron ®</b>	oui	non	non	1 plaquette par animal	24 à 48 h après pose pendant 4 mois	0	0
« Pour-on »	Cyfluthrine	<b>Bayofly ®</b>	oui	non	non	> 100 kg : 10ml / bovin	6 à 8 semaines	0	0
	Cyhalothrine	<b>Transit ®</b>	oui	non	non	10 ml / bovin	6 semaines	0	0
		<b>Triatix ®</b>	oui	non	non	10 ml / bovin	Non précisée	0	0
	Cyperméthrine	<b>Ectotrine ®</b>	oui	non	non	10 ml / bovin	7 à 8 semaines	0	0
	Deltaméthrine	<b>Butox 7,5 ®</b>	oui	oui	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BV : &lt; 100 kg : 10 ml</li> <li>100 à 300 kg : 20 ml</li> <li>&gt; 300 kg : 30 ml</li> </ul>	8 à 10 semaines	0	0
<b>Versatrine ®</b>		oui	non (pas avec cette indication)	non	10 ml / bovin	4 à 6 semaines	0	0	



\* **En caprins :** A ce jour aucun insecticide bénéficiant d'une AMM n'existe pour les caprins. Le principe dit de « la cascade » permet d'utiliser les médicaments ovins ou bovins sur prescription vétérinaire. Des délais d'attente forfaitaires doivent alors être respectés : 7 jours pour le lait et 28 jours pour la viande.